

Gestion des Déchets Industriels Dangereux



Déchets triés, environnement préservé !



1. Les Déchets Industriels Dangereux

- ✓ Certains déchets produits sur le site de l'Aéroport de Strasbourg sont considérés, par le législateur, comme dangereux en raison des **risques** qu'ils présentent pour la **santé humaine** et/ ou pour **l'environnement**.
- ✓ Les Déchets Industriels Dangereux (DID) sont des produits tels que les huiles aéronautiques, les peintures, les solvants usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles...
- ✓ Ils doivent, par conséquent, faire l'objet de **filières particulières** de collecte, de traitement ou de valorisation.

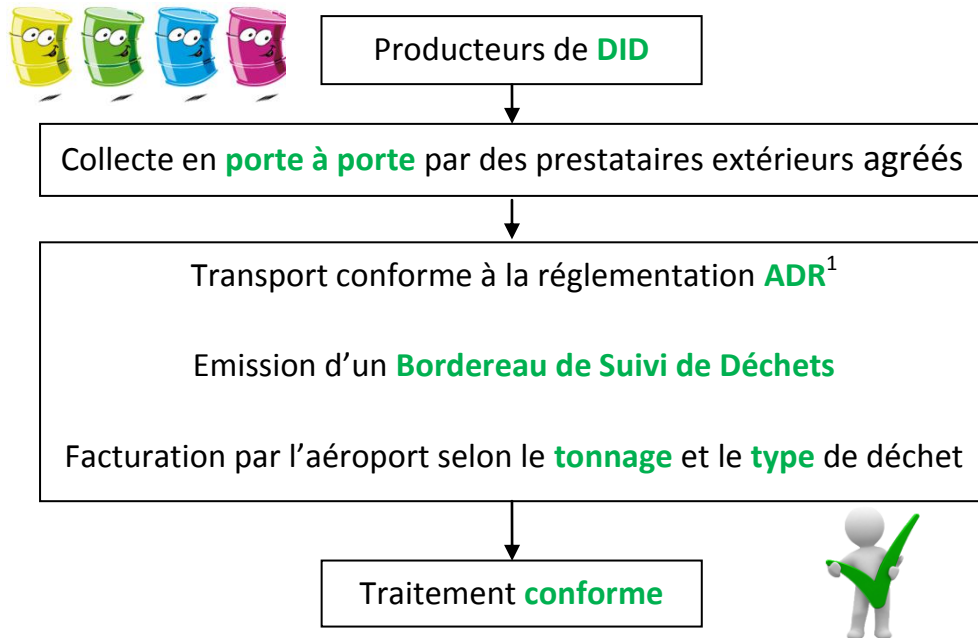
2. Le tri sélectif

- ✓ Des containers spécifiques sont mis à votre disposition pour permettre un tri de chaque type de Déchets Industriels Dangereux.

Rappels réglementaires – Obligations des producteurs de DID :

- Non –mélange avec les Déchets Industriels Banals (décret du 18/04/02)
- **Stockage avec système de rétention** (loi du 12/07/77)
- Emission d'un Bordereau de Suivi des Déchets (arrêté du 04/01/85)
- Connaissance des modalités d'élimination prévues pour les déchets (décret du 19/08/77)

3. La collecte



4. L'intérêt d'une gestion collective

- ✓ Le système de gestion des DID est maîtrisé et permet d'avoir une **information continue** sur la production de **déchets générés** en faible quantité par une multitude d'entreprises sur la plate-forme.
- ✓ Le système de gestion collective permet de vous proposer les modalités les plus **adéquates** au regard des catégories de déchets concernés, de la géographie du site et de son exploitation.

5. Les DID acceptés et leur devenir

Valorisation matière ²	Valorisation énergétique ³	Destruction thermique / broyage
<ul style="list-style-type: none"> - Aérosols - Liquides de refroidissement - Solvants et liquides non halogénés - Piles et accumulateurs - Sources lumineuses - Toners - Cartouches d'imprimantes réutilisables - Solvants usagés halogénés - Batteries - Déchets d'équipements électriques et électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffons souillés - Filtres souillés - Emballages souillés - Matériaux souillés - Peintures et pâtes non-halogénés - Huiles usagées - Eaux hydrocarburées 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartouches imprimantes inutilisables

6. Le principe du pollueur - payeur

- ✓ Le principe du pollueur – payeur est un principe selon lequel les coûts liés à la dégradation de l'environnement doivent être assumés par celui qui en est responsable.
- ✓ L'Aéroport de Strasbourg le met en application par son système de facturation des DID à la quantité de déchets produits. Ces derniers sont pesés par les prestataires extérieurs.



Pour tout renseignement, contacter le service environnement au **03.88.64.73.04**

¹ Transport par route des déchets dangereux

² Valorisation matière : recyclage, réutilisation ou réemploi

³ Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie